



**Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges**

4, rue St-Jean-Baptiste

Rivière-Trois-Pistoles (Québec) G0L 2E0

M.R.C. des Basques

**Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité**

***Avis public***

**Règlement n° 404**

À la séance ordinaire qui eut lieu le 11 septembre 2017 à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles le règlement suivant a été adopté :

**«Règlement n° 404 concernant la délégation de certains pouvoirs en matière d'adjudication de contrat et la formation d'un comité de sélection».**

Ledit règlement est disponible sur les heures d'ouverture de bureau municipal, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 25 octobre 2017.

---

Danielle Ouellet,  
Adjointe au directeur général et greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Référence : **RÈGLEMENT N° 404 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE D'ADJUDICATION DE CONTRAT ET LA FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION**

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifiée sous mon serment d'office, que j'ai publié le 25 octobre 2017 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- sur le tableau destiné à l'affichage public situé près de la porte principale de l'église catholique de Rivière-Trois-Pistoles.

Entre 12 h et 18 h, en foi de quoi, ce certificat est donné le 25 octobre 2017.

---

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière